

CHRISTOPHE J.

Actionnaire
depuis 5 ans

CHRISTINE V.A.

Actionnaire
depuis plus de 40 ans

GUIDE

PRATIQUE

DE L'ACTIONNAIRE

2026

INTERVIEW : **DANS UN MONDE FRAGMENTÉ,
LA FORCE D'UN MODÈLE ADAPTABLE** _____ 4

UNE ANNÉE EN PERSPECTIVE 8

Air Liquide en chiffres _____ 9
 Développement durable : nos objectifs et nos résultats 2025 _____ 10
 Nos Actionnaires : partenaires de notre performance _____ 12
 Actionnaires individuels : leurs voix, nos engagements _____ 14

FICHES PRATIQUES DE L'ACTIONNAIRE 16

#1 • Trois façons de détenir vos actions Air Liquide _____ 18
 #2 • Comment profiter des avantages du « nominatif » _____ 20
 #3 • Ce que vous offre la Prime de Fidélité d'Air Liquide _____ 21
 #4 • Tout savoir sur le dividende chez Air Liquide _____ 22
 #5 • Les Actions Gratuites _____ 23
 #6 • Achat et vente d'actions Air Liquide _____ 24
 #7 • Votre Espace Actionnaire en ligne _____ 25
 #8 • L'Assemblée Générale d'Air Liquide _____ 26
 #9 • Plus- ou moins-value de cession _____ 27
 #10 • Votre déclaration de revenus en 2026 _____ 28
 #11 • Les différentes possibilités pour transmettre vos actions _____ 30
 #12 • L'essentiel sur la bourse _____ 32



Quand la tech crée de **L'IMPACT**

Dans un monde en recomposition, marqué par de nouvelles dynamiques économiques et l'essor de l'intelligence artificielle (IA) qui redéfinit nos façons de produire, d'apprendre et de décider, Air Liquide avance avec une conviction : l'innovation technologique est un levier de croissance durable.

Depuis plus de 120 ans, le Groupe voit dans chaque transformation du monde une opportunité d'apporter des solutions nouvelles aux industries, aux systèmes de santé et aux territoires. En rapprochant la Recherche des réalités du terrain, Air Liquide façonne une innovation conçue pour être utile et industrialisable à grande échelle.

Le déploiement de technologies de pointe est rendu possible par la relation étroite du Groupe avec ses clients, notamment dans un contexte mondial de relocalisation industrielle. Cette dynamique est portée par les talents du Groupe, tous mobilisés pour une réussite collective.

› Dans l'Industrie,

le Groupe met son expertise au service de procédés plus performants, de chaînes de valeur repensées et d'une production plus responsable, à la fois pour ses opérations et celles de ses clients. Cette approche permet à Air Liquide de contribuer à la transition énergétique en améliorant l'efficacité des processus industriels et en réduisant les émissions de CO₂. Premier fournisseur de gaz et services de l'industrie des semi-conducteurs, le Groupe renforce ses positions dans ce secteur en continuant à innover et en développant de nouvelles offres toujours plus durables et performantes indispensables pour la fabrication des puces de nouvelle génération.

› Dans la Santé,

il vise à améliorer la qualité de vie des patients et à accompagner les professionnels de santé dans l'exercice de leur mission à travers l'apport de nouvelles solutions technologiques. Cette ambition s'appuie sur une expertise métier historique, l'engagement de ses équipes et une capacité d'innovation résolument tournée vers l'humain.

Créateur de valeur durable, Air Liquide avance avec agilité et sélectivité, en concentrant ses efforts là où son expertise a le plus d'impact. Les projets se concrétisent, les technologies se déploient, les engagements deviennent réalité. Cette dynamique portée par un élan collectif s'appuie sur l'engagement de ses équipes, la confiance de ses clients et sur le soutien de ses Actionnaires, qui permettent au Groupe de mettre chaque jour la technologie en action pour répondre aux besoins d'un monde en transitions.



INTERVIEW

François Jackow,
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AIR LIQUIDE

Benoît Potier,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION D'AIR LIQUIDE

DANS UN MONDE FRAGMENTÉ, LA FORCE D'UN MODÈLE ADAPTABLE

Dans un environnement mondial bousculé, comment Air Liquide maintient-il son cap sur le long terme ?

Benoît Potier : Nous vivons indéniablement dans un monde en pleine reconfiguration, entre régionalisation des échanges commerciaux, évolution du paysage énergétique et accélération technologique. Dans ce contexte, il est de notre responsabilité de faire évoluer notre manière d'opérer et de gagner en agilité. Cette capacité d'adaptation nous permet d'être en mesure de capter de nouvelles opportunités de croissance et de tirer parti des fondamentaux qui redessinent aujourd'hui l'industrie — au premier rang desquels la digitalisation des procédés, l'automatisation des opérations et l'électrification des usages.

Pour autant, je crois qu'il est aussi important de garder le cap. Si notre Groupe évolue, il le fait en s'appuyant sur ce qui fonde sa solidité historique : une innovation utile et sans cesse renouvelée, guidée par une connaissance fine des procédés clients ; un ancrage local fort, au plus près des bassins industriels clés ; et, enfin, un modèle diversifié qui permet de cibler les marchés les plus porteurs.

Entre fondamentaux solides, vision stratégique et capacité d'adaptation, le Groupe mobilise ainsi tout son potentiel pour naviguer dans cet environnement en mutation, porteur de défis mais tout autant d'opportunités.

Comment évaluez-vous la performance réalisée en 2025, tant sur le plan financier qu'extra-financier ?

François Jackow : L'année 2025 est une réussite à tous les niveaux. Avant toute chose, je tiens à souligner nos progrès en matière de sécurité. C'est une fierté, mais surtout une exigence de chaque instant pour inscrire ces résultats dans la durée.

Plus globalement, le Groupe a réalisé une performance record. Sur le plan financier, nous avons porté nos indicateurs à de nouveaux sommets, qu'il s'agisse de croissance des ventes (+ 2%⁽¹⁾), de flux de trésorerie (+ 8%⁽²⁾), ou encore d'amélioration de la marge opérationnelle, au-dessus de 20% (+100 pbs). Par ailleurs, notre portefeuille de projets en cours d'exécution, qui s'établit désormais à 4,9 milliards d'euros⁽³⁾, vient renforcer nos perspectives d'avenir.

Dans l'Électronique par exemple, nous sommes leader grâce à plusieurs contrats majeurs en Asie, en Europe et aux États-Unis. Dans le domaine de la décarbonation, nous concrétisons des projets d'envergure avec la construction d'un deuxième électrolyseur d'hydrogène de 200 MW en Europe. Avec l'acquisition de DIG Airgas, nous sommes désormais l'acteur de référence en Corée du Sud, un marché en pleine croissance. Quant à notre dynamique de transformation, les effets sont déjà visibles puisque nous avons nettement renforcé nos efficacités opérationnelles tout en permettant de mieux servir nos clients et patients. Sur le front environnemental enfin, nous avons réduit de 13% nos émissions de CO₂ par rapport à 2020, et nous maintenons notre trajectoire carbone à horizon 2035.

Entretien réalisé le 27 février 2026.

⁽¹⁾ À données comparables : hors effets de change, d'énergie (gaz naturel et électricité) et de périmètre significatif. ⁽²⁾ Hors effet de change. ⁽³⁾ Inclut 0,2 milliard d'euros d'investissements en attente en Corée du Sud (intégration de DIG Airgas).

En résumé, notre Groupe est solide. Et il le devient encore plus. Cette performance record est avant tout celle de nos équipes, dont l'engagement a été déterminant. Je les en remercie sincèrement.

B.P. : Ces résultats remarquables confirment la justesse des orientations stratégiques lancées en 2022. Avec ADVANCE, nous avons une ambition claire : conjuguer performance financière et engagements extra-financiers. Et cela a porté ses fruits. Les objectifs ont été atteints et la discipline opérationnelle renforcée pour soutenir une croissance rentable et durable. Dans le même temps, le Groupe a accéléré sa contribution à la décarbonation de l'industrie, au secteur stratégique des semi-conducteurs et à la transformation des systèmes de santé, via une politique d'investissement soutenue et une démarche poussée d'innovation. Au-delà de sa réussite, ADVANCE aura surtout démontré qu'il est possible de concilier performance et contribution positive au monde.

Dans quelle mesure la trajectoire carbone fait-elle partie intégrante du pilotage stratégique du Groupe ?

B.P. : Sous l'impulsion du Conseil d'Administration, nous avons mis la trajectoire carbone au cœur de la stratégie d'Air Liquide. Elle constitue notamment un axe central de la démarche d'innovation du Groupe, dont le Conseil a pu mesurer la portée lors d'échanges avec les équipes R&D sur les programmes dédiés aux solutions bas carbone. Elle est également pleinement intégrée aux décisions d'investissement, afin de garantir l'alignement de nos nouveaux projets industriels avec nos ambitions de décarbonation. Cette trajectoire est ainsi pilotée de manière structurée, tout en restant pragmatique face aux réalités de l'environnement et des marchés, qu'il s'agisse de la disponibilité des énergies renouvelables et des cadres réglementaires, comme par exemple l'ETS⁽¹⁾. Au-delà de nos propres actifs industriels, nous agissons aussi comme facilitateur d'une transition économiquement viable pour nos clients, dont la demande en la matière reste réelle — comme en témoigne notre portefeuille de projets dédié à la décarbonation.

Dans quelle mesure l'innovation reste-t-elle un levier prioritaire dans le contexte actuel ?

F.J. : L'innovation est le meilleur antidote à l'incertitude, car elle reflète un état d'esprit résolument optimiste et la volonté de progresser. Notre approche s'articule autour de trois principes. La maîtrise de nos fondamentaux d'une part, en faisant levier



Au-delà de sa réussite, ADVANCE aura surtout démontré qu'il est possible de concilier performance et contribution positive au monde.

— Benoît Potier

sur notre expertise technique pour améliorer en continu nos produits et procédés. L'anticipation et l'accélération d'autre part, pour nous adapter aux transformations des marchés, proposer des solutions innovantes et les déployer rapidement sur le marché. L'utilité, enfin, pour créer un impact tangible auprès de nos clients et patients, tout en contribuant positivement au monde.

B.P. : L'innovation est une composante fondamentale du Groupe. Elle se concrétise, avant tout, par le développement de technologies de pointe dans des domaines d'avenir tels que le spatial, la supraconductivité ou les nouvelles molécules pour le marché des semi-conducteurs. Cette force d'innovation s'étend au captage du CO₂, à l'électrification des procédés ou encore à la santé, mettant ainsi la technologie au service des grands défis de notre époque. Et, bien sûr, en nous appuyant sur notre esprit pionnier et plus de 60 ans d'expertise dans l'hydrogène, nous poursuivons le déploiement de nos projets d'hydrogène bas carbone de très grande échelle.

Mais au-delà des seules avancées techniques, nous innovons aussi à tous les niveaux de l'entreprise, par exemple en réinventant nos façons de faire, tout en intégrant des évolutions majeures comme l'intelligence artificielle. C'est ce qui nous permet de garder un temps d'avance.

Quels sont, d'après vous, les principaux défis de 2026 et les priorités pour les relever ?

F.J. : Notre secteur manufacturier est traversé par de multiples transformations : la montée en puissance de la Chine dans l'économie mondiale, le mouvement de relocalisation industrielle visant à asseoir les souverainetés, notamment aux États-Unis, la vague de l'intelligence artificielle ainsi que l'indispensable transition énergétique. C'est pourquoi, même si l'horizon immédiat semble marqué par une croissance modérée, nous restons convaincus qu'il existe de nouveaux axes de développement liés à ces transformations que traversent nos clients. À nous d'aller les chercher là où ils se trouvent, pour impulser notre propre dynamique.

Pour ce faire, nous agissons selon une stratégie bâtie sur plusieurs piliers. Le premier consiste à mieux valoriser nos actifs existants en mobilisant des capacités de production déjà disponibles. Le deuxième repose sur notre aptitude à accompagner les transitions — qu'elles soient manufacturière, énergétique, technologique ou numérique. Cela se traduit par des investissements dans des marchés porteurs tels que les semi-conducteurs, les batteries, les systèmes énergétiques intelligents ou encore les technologies spatiales. Dernier pilier : le renforcement de nos positions dans des géographies clés, via une politique d'acquisitions ciblées — telles que DIG Airgas en Corée du Sud.

L'innovation est le meilleur antidote à l'incertitude.

— François Jackow

Enfin, nous poursuivons la dynamique de transformation du Groupe, amorcée depuis deux ans, afin de rendre notre organisation plus agile. Ceci implique de continuer à optimiser nos opérations industrielles et commerciales tout en renforçant notre culture de la performance.

B.P. : Notre enjeu est de continuer à croître dans une économie à la fois instable et en pleine accélération technologique. Pour cela, notre trajectoire de croissance repose sur deux leviers clés : l'innovation et une politique d'investissement sélective. L'innovation a toujours été une source de création de valeur pour le Groupe, et elle l'est d'autant plus à l'heure où la souveraineté technologique prend une importance accrue. Pour la transformer en réalité industrielle, l'investissement est tout aussi essentiel afin de concrétiser des projets d'envergure dans les marchés et les technologies d'avenir, notamment ceux de la transition énergétique. En la matière, le contexte a changé et les tensions sont plus fortes, mais l'enjeu demeure, tout comme nos ambitions de décarbonation, même si les voies pour y parvenir évoluent. Grâce à l'engagement de nos équipes et forts du soutien et de la confiance de nos Actionnaires, que je remercie chaleureusement pour leur fidélité, nous continuerons plus que jamais à préparer l'avenir en relevant ses défis avec détermination, pragmatisme, et constance.



⁽¹⁾ Emissions Trading Schemes : Système d'échange de quotas carbone.



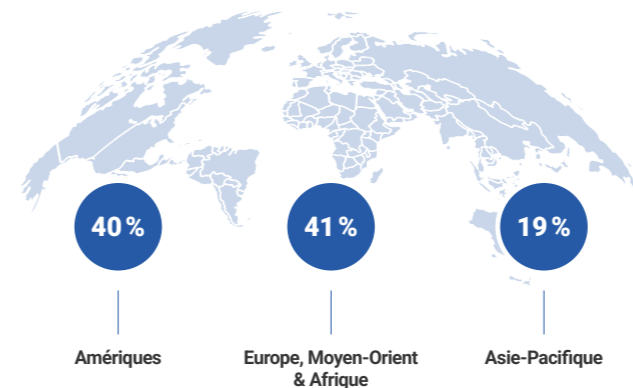
UNE ANNÉE EN PERSPECTIVE

— 2025 en chiffres et en actes

AIR LIQUIDE EN CHIFFRES

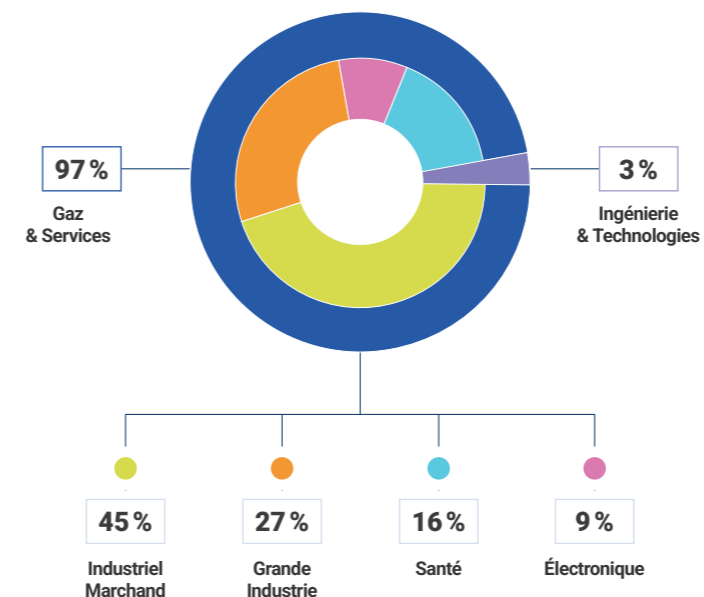
CHIFFRE D'AFFAIRES GAZ & SERVICES 2025

PAR GÉOGRAPHIE



CHIFFRE D'AFFAIRES 2025 DU GROUPE

PAR ACTIVITÉ



65 000

collaborateurs

59

pays

4,3 M

de clients
et patients

970 000

Actionnaires
individuels

~27 Mds€

de chiffre d'affaires

+2,0%

à données comparables⁽¹⁾

+9,7%

de résultat net récurrent ⁽²⁾

20,7%

de marge opérationnelle
En amélioration de +100 bps ⁽³⁾

4,9 Mds€

de projets en cours d'exécution ⁽⁴⁾

Données au 31.12.2025.

⁽¹⁾ Hors effets de change, d'énergie (gaz naturel et électricité) et de périmètre significatif. ⁽²⁾ Hors opérations exceptionnelles et significatives sans impact sur le résultat opérationnel récurrent et incluant +1,3% liés à l'hyperinflation en Argentine. ⁽³⁾ Hors effet d'énergie. ⁽⁴⁾ Dont 0,2Md € provenant de DIG Airgas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOS ENGAGEMENTS ET NOS RÉSULTATS 2025

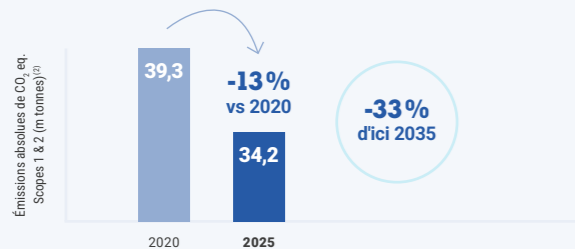
Pour l'Environnement

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

> En 2035

Réduction de 33% en valeur absolue des émissions de CO₂ des scopes 1 & 2⁽¹⁾ par rapport à 2020 avec un point d'inflexion aux alentours de 2025.

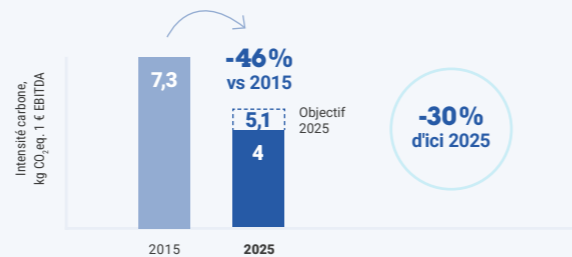
Forte baisse des émissions depuis 2020
Point d'inflexion atteint avec 1 an d'avance ✓



> En 2025

Réduction de 30% de l'intensité carbone par rapport à 2015.

Objectif dépassé ✓



> En 2050

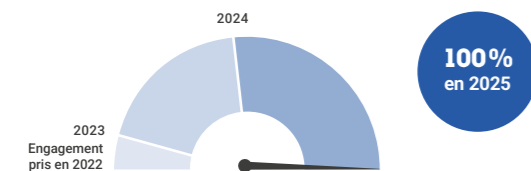
Atteindre la neutralité carbone sur toute la chaîne de valeur.

GESTION DE L'EAU

> En 2025

100% de nos sites à fort prélèvement en eau dans les zones de stress hydrique ont un plan de gestion de l'eau - 75 sites en 2025.

Objectif atteint ✓



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

> En 2025

Critères d'évaluation de la biodiversité intégrés au processus d'investissement pour tous les nouveaux projets majeurs.

Indicateur de biodiversité agrégé développé et mis en œuvre.

Objectifs atteints ✓

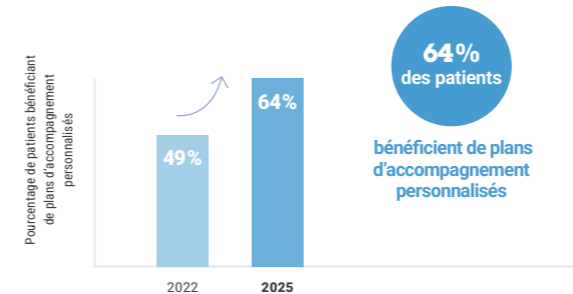
⁽¹⁾ Scope 1 : émissions directes générées par l'ensemble des sources d'émissions possédées ou contrôlées par Air Liquide. Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité ou de vapeur achetée à l'extérieur du Groupe.
⁽²⁾ Scope 1 & 2 : En « base marché », émissions retraitées pour prendre en compte sur une année complète à partir de 2020 et chaque année suivante, les émissions des actifs, qui correspondent à des changements de périmètre (à la hausse comme à la baisse) et qui ont un impact significatif sur les émissions de CO₂.

Pour la Santé

DANS LA SANTÉ À DOMICILE

> Contribuer à améliorer la qualité de vie à domicile des patients vivant avec une maladie chronique.

En forte progression, en phase avec les attentes des patients



DANS LES PAYS À REVENU FAIBLE ET INTERMÉDIAIRE

> Faciliter l'accès à l'oxygène.

Soutenir l'ambition de l'OMS⁽¹⁾ d'améliorer l'accès à l'oxygène dans les pays à revenu faible et intermédiaire

3,45 millions
Population vivant dans des zones couvertes par Access Oxygen™ depuis 2017



380
Centres de soins

4 pays
Afrique du Sud, Sénégal, Kenya et Mali

⁽¹⁾ Organisation Mondiale de la Santé. ⁽²⁾ Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées - salariés Air Liquide et intérimaires.

Pour Tous

SÉCURITÉ

0,4 Taux de fréquence des accidents avec arrêt⁽²⁾

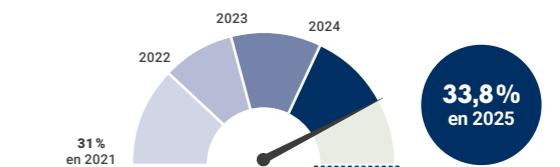
Résultat historiquement bas

DIVERSITÉ

> En 2025

35% de femmes parmi les ingénieurs et cadres.

En progression constante depuis 2020 – Leader de notre industrie

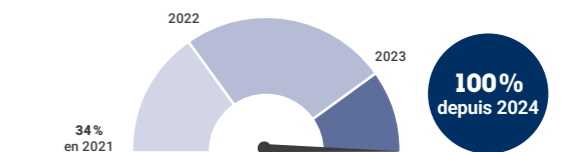


COUVERTURE SOCIALE DE BASE COMMUNE

> En 2025

100% de nos collaborateurs bénéficient d'une couverture sociale de base commune.

Déployé avec un an d'avance ✓

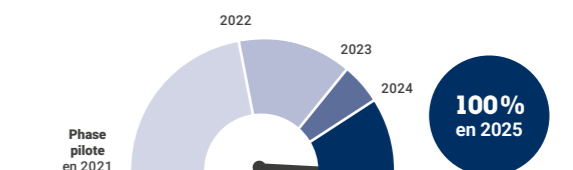


CITIZEN AT WORK

> En 2025

100% des employés ont accès aux opportunités de bénévolat dans le cadre du programme Citizen at Work.

Objectif atteint ✓



NOS ACTIONNAIRES

PARTENAIRES DE NOTRE PERFORMANCE

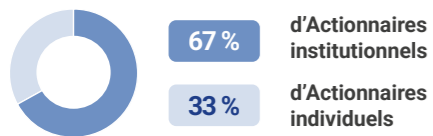


Aude Rodriguez,
DIRECTRICE RELATIONS INVESTISSEURS
CHEZ AIR LIQUIDE

Chez Air Liquide, la structure de notre actionariat constitue un atout majeur. Elle repose sur une complémentarité unique entre nos investisseurs institutionnels, qui garantissent puissance financière, diversité internationale et standards élevés en matière de gouvernance et de durabilité, et nos Actionnaires individuels, piliers historiques de notre stabilité actionnariale.

Ensemble, ils forment un socle unique, qui repose sur des valeurs fortes de transparence et de dialogue, essentielles à la compréhension de notre performance et de notre stratégie. Cette relation de confiance mutuelle, construite dans la durée, facilite les décisions d'investissement et les choix stratégiques majeurs qui soutiennent notre croissance, comme l'acquisition récente de DIG Airgas en Corée du Sud. Elle permet au Groupe de créer de la valeur de manière régulière, responsable et durable pour tous.

ACTIONNARIAT DU GROUPE



970 000

Actionnaires individuels
dont :

- 140 000 au nominatif pur
- 240 000 au nominatif administré
- 590 000 au porteur

CHIFFRES-CLÉS

92 852 M€
de capitalisation boursière
au 31 décembre 2025, plaçant
Air Liquide en 6^e position dans
l'indice du CAC 40

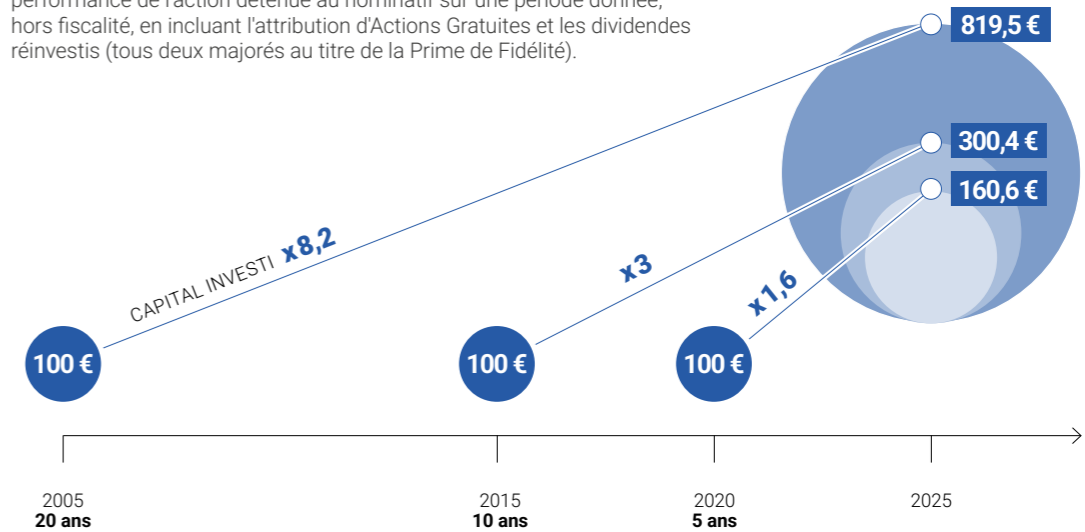
6,10 €
de bénéfice net par action,
en progression de 6,3%
par rapport à 2024

3,70 €
de dividende par action
qui sera soumis au vote
à l'Assemblée Générale du
5 mai 2026, en progression
de 12,1% par rapport à 2024

+38%
de dividende par action
sur les 3 dernières années

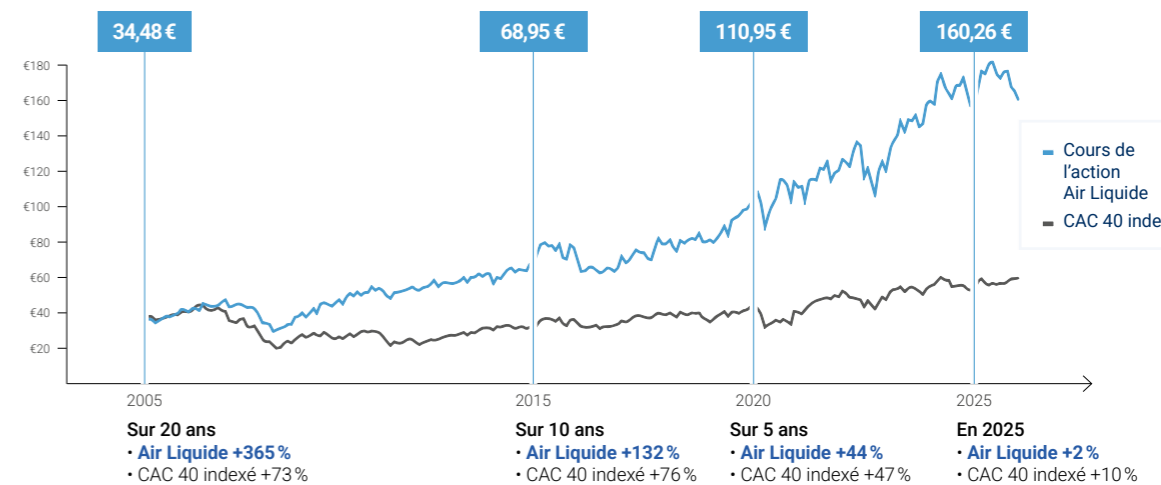
RENTABILITÉ MOYENNE POUR L'ACTIONNAIRE (TSR) SUR 5, 10 ET 20 ANS⁽¹⁾

La rentabilité moyenne pour l'actionnaire, ou Total Shareholder Return (TSR), est un indicateur utile pour mesurer la création de valeur d'Air Liquide pour ses Actionnaires dans le temps. Il calcule la performance de l'action détenue au nominatif sur une période donnée, hors fiscalité, en incluant l'attribution d'Actions Gratuites et les dividendes réinvestis (tous deux majorés au titre de la Prime de Fidélité).



LA PERFORMANCE D'AIR LIQUIDE PAR RAPPORT AU CAC 40⁽²⁾

Historiquement, l'action Air Liquide réalise une meilleure performance que le CAC 40, indice boursier de référence qui regroupe les quarante plus grandes capitalisations françaises.



Données au 31.12.2025

⁽¹⁾ Calcul basé sur la rentabilité moyenne pour une action détenue au nominatif. Il existe un simulateur en ligne sur le site deveniractionnaire.airliquide.com pour mesurer la rentabilité de vos actions Air Liquide. La rentabilité moyenne (TSR) est un taux de rendement annualisé pour un Actionnaire qui achète ses actions en début de période et les revend en fin de période. La rentabilité moyenne affichée tient compte de l'évolution du cours de l'action, des dividendes réinvestis en actions et des attributions d'Actions Gratuites (tous deux majorés au titre de la Prime de Fidélité), et intègre l'impact lié à l'utilisation des droits préférentiels de souscription lors de l'augmentation de capital réalisée en 2016 dans le cadre de l'acquisition de la société Airgas.

⁽²⁾ Ajusté selon les règles Euronext en vigueur. Cours des actions au 31 décembre 2025. Tout investissement en actions présente un risque de perte en capital. Les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de ses performances futures. Ceci ne constitue pas un conseil en investissement financier. Vous pouvez consulter les facteurs de risques mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel, disponible sur airliquide.com.

ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

LEURS VOIX, NOS ENGAGEMENTS

Nos Actionnaires individuels sont des partenaires essentiels de notre croissance. Développement de projets industriels ambitieux, impact environnemental, transmission familiale : leurs voix reflètent leurs attentes, leurs convictions et leur attachement à Air Liquide. La relation privilégiée qui nous unit nourrit notre ambition de continuer à bâtir ensemble l'avenir du Groupe.



Je me considère comme un ambassadeur d'Air Liquide.

Quand mon petit-fils est né, j'ai tout de suite proposé à ma fille de lui offrir des actions Air Liquide. Je lui ai expliqué qu'il posséderait ainsi un petit bout de l'entreprise. C'est important de transmettre cela, pas seulement une valeur financière, mais aussi une manière de voir les choses. Pour moi, Air Liquide, c'est une entreprise qui respecte ses collaborateurs, qui respecte l'environnement, mais qui a aussi une envergure mondiale, aussi bien dans la santé que dans l'industrie. Cela lui donne la capacité de remercier ses Actionnaires à travers un dividende, mais surtout les attributions d'Actions Gratuites. Je me considère comme un ambassadeur d'Air Liquide : c'est un fleuron français, et une société en laquelle j'ai confiance.

Gérard D.
ACTIONNAIRE DEPUIS PLUS DE 40 ANS



Nicolas V.
ACTIONNAIRE DEPUIS 5 ANS

J'ai le sentiment d'investir dans une entreprise solide.

Air Liquide, c'est ma toute première action, et ce n'est pas un hasard. J'ai le sentiment d'investir dans une entreprise solide, qui se construit sur le long terme et qui sait se réinventer. C'est aussi une entreprise qui me semble alignée avec mes valeurs, et où on se sent considéré comme Actionnaire.



Sabine M.
ACTIONNAIRE DEPUIS 26 ANS

L'avenir de la planète, c'est notre avenir.

Les activités d'Air Liquide dans la santé et l'hydrogène m'intéressent particulièrement, de même que les efforts du Groupe en matière de décarbonation. Face aux enjeux climatiques, c'est important de voir que les grandes entreprises intègrent ces valeurs de responsabilité sociale et investissent dans la recherche et l'innovation pour trouver des solutions décarbonées.



Air Liquide est positionné sur des sujets d'avenir.

Je suis devenue Actionnaire d'Air Liquide grâce à mon père. Il essayait de me mettre le pied à l'étrier depuis longtemps, mais j'avais un peu peur de la Bourse. Et puis, à la naissance de ma fille, il a fait les choses de façon très concrète : il m'a donné une somme pour lui acheter des actions Air Liquide. Ainsi, ma fille est devenue Actionnaire à seulement six mois, et je le suis devenue également suite à une donation-partage. Air Liquide est une entreprise bien gérée, avec des valeurs que je partage, et positionnée sur des sujets d'avenir comme l'hydrogène. J'ai aussi suivi le développement de projets à l'international, notamment en Corée. Moi, j'investis sur le long terme. C'est une histoire de transmission et de confiance.

Tiphany L.
ACTIONNAIRE DEPUIS 1 AN



Anne-Sophie Richard,
DIRECTRICE DU SERVICE ACTIONNAIRES CHEZ AIR LIQUIDE

La confiance de nos 970 000 Actionnaires individuels est au cœur de notre modèle.

La Direction du Service Actionnaires a pour mission de cultiver ce lien privilégié en alliant expertise, conseil et proximité lors de nos nombreux échanges, physiques ou digitaux. Grâce à nos supports de pédagogie dédiés, nous rendons la stratégie du Groupe et l'investissement actionnarial accessibles à tous. Faire vivre ce dialogue et accompagner nos Actionnaires sur le long terme sont nos engagements au quotidien.

LE CCA, UN COMITÉ POUR DIALOGUER AVEC LE GROUPE

Créé en 1987, le Comité de Communication auprès des Actionnaires (CCA) encourage un dialogue régulier entre les Actionnaires individuels du Groupe, le Président du Conseil d'Administration et les équipes d'Air Liquide en charge des Actionnaires. Nommés pour trois ans, ses 12 membres se réunissent trois fois par an. Leurs missions :

- Exprimer les préoccupations et besoins des Actionnaires individuels en termes de communication ;
- Proposer des évolutions de formats de communication destinés aux Actionnaires individuels ;
- Participer à des groupes de travail sur des problématiques spécifiques.

Tout Actionnaire Air Liquide peut proposer sa candidature pour faire partie du CCA, dès lors qu'il détient au minimum une action.



Photo prise à l'occasion de la réunion du CCA du 24 novembre 2025 en présence de dix de ses membres, du Président du Conseil d'Administration et des équipes Air Liquide chargées des relations avec les Actionnaires.

De gauche à droite, de haut en bas :

• Mme Zina Labeled
Responsable de la Communication Actionnaires
• M. Jean-Philippe P.
Membre du CCA depuis 2025
• M. Etienne G.
Membre du CCA depuis 2025
• M. Sylvain T.
Membre du CCA depuis 2025
• M. Benoît Potier
Président du Conseil d'Administration d'Air Liquide
• Mme Céline S.
Membre du CCA depuis 2025
• M. Daniel P.
Membre du CCA depuis 2025
• Mme Anne-Sophie Richard
Directrice du Service Actionnaires

• Mme Domitille Fafin
Directrice de la Communication
• M. Jean-Bertrand Z.
Membre du CCA depuis 2025
• Mme Marie-Françoise T.
Membre du CCA depuis 2024
• M. Emmanuel B.
Membre du CCA depuis 2024
• Mme Caroline S.
Membre du CCA depuis 2025
• M. Olivier B.
Membre du CCA depuis 2025
Membres du CCA absents :
• Mme Lucie C.
Membre du CCA depuis 2023
• M. Romain R.
Membre du CCA depuis 2024

SIDONIE G.

Actionnaire
depuis 10 ans



FICHES PRATIQUES

DE L'ACTIONNAIRE

— 12 Fiches conçues pour faciliter la gestion de votre portefeuille d'actions Air Liquide.

#1 • Trois façons de détenir vos actions Air Liquide	18
#2 • Comment profiter des avantages du « nominatif »	20
#3 • Ce que vous offre la Prime de Fidélité d'Air Liquide	21
#4 • Tout savoir sur le dividende chez Air Liquide	22
#5 • Les Actions Gratuites	23
#6 • Achat et vente d'actions Air Liquide	24
#7 • Votre Espace Actionnaire en ligne	25
#8 • L'Assemblée Générale d'Air Liquide	26
#9 • Plus- ou moins-value de cession	27
#10 • Votre déclaration de revenus en 2026	28
#11 • Les différentes possibilités pour transmettre vos actions	30
#12 • L'essentiel sur la bourse	32

DIANE D.

Actionnaire
depuis 10 ans



TROIS FAÇONS DE DÉTENIR VOS ACTIONS AIR LIQUIDE

► Vous avez trois modes de détention possibles.



1 ↓ AU PORTEUR

Vous détenez un compte-titres ou un Plan d'Épargne en Actions (PEA) auprès d'un **établissement financier**. Vos actions sont détenues « au porteur ».

2 ↓ AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

Vous détenez un compte-titres ou un PEA auprès d'un **établissement financier** à qui vous avez demandé la **conversion de vos titres** du mode « porteur » au mode « nominatif administré » (voir Fiche Pratique n°2). Les actions au nominatif administré sont éligibles à la **Prime de Fidélité** (voir Fiche Pratique n°3). Elles sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide.

3 ↓ AU NOMINATIF PUR

Vous détenez un compte-titres **chez Air Liquide**. Vos actions sont éligibles à la **Prime de Fidélité** (voir Fiche Pratique n°3) et sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide.

Différences selon le mode de détention de vos titres

	Auprès d'un établissement financier		Chez Air Liquide
	Au porteur	Au nominatif administré	Au nominatif pur
Mes actions sont éligibles à la Prime de Fidélité ⁽¹⁾	✗	✓	✓
Je bénéficie d'Actions Gratuites	✓	✓	✓
Mon compte est tenu par	Mon établissement financier		Air Liquide ⁽²⁾
Mon interlocuteur est	Mon établissement financier		Air Liquide ⁽²⁾
Je passe mes ordres de bourse auprès de	Mon établissement financier		Air Liquide ⁽²⁾
Mon Imprimé Fiscal Unique (IFU) est envoyé par	Mon établissement financier		Air Liquide ⁽²⁾
Droits de garde et frais de gestion			Gratuits
Frais de courtage	Selon mon établissement financier		<ul style="list-style-type: none"> • 0,10 % HT pour les ordres passés depuis votre Espace Actionnaire en ligne - sans forfait minimum • 0,15 % HT pour les ordres passés par d'autres canaux (téléphone, courrier) - sans forfait minimum
Je suis convoqué(e) à l'Assemblée Générale par	Mon établissement financier		Air Liquide
Je peux inscrire mes actions dans un PEA	✓	✓	✗

→ Pour information, vous pouvez détenir **à la fois** des actions au porteur, des actions au nominatif administré et des actions au nominatif pur.

⁽¹⁾ Pour les actions détenues deux années civiles pleines selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.

⁽²⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2026, la société Uptevia est mandatée par Air Liquide pour la gestion administrative de son registre d'Actionnaires au nominatif pur.

↓ À QUOI CORRESPONDENT LES CODES VALEURS ISIN ?

Les codes ISIN (International Securities Identification Numbers) sont des **identifiants internationaux uniques** qui permettent d'identifier les valeurs mobilières, comme les actions, sans risque d'erreur.

↓ POURQUOI ?

Les actions Air Liquide sont réparties en 4 « codes valeurs » ISIN. Ainsi, pour les actions détenues **au nominatif**, ces codes vous permettent de visualiser **leurs droits à la Prime de Fidélité selon la date d'acquisition** de vos actions.

Pour information, si vous détenez vos titres au nominatif pur, ces codes apparaissent sur votre relevé de compte-titres accessible en ligne depuis votre [Espace Actionnaire](#).

Vous détenez vos actions sur

Vous avez converti vos actions « au nominatif administré » en :	Un compte-titres ou un PEA auprès d'un établissement financier		Un compte-titres chez Air Liquide	
	Vos actions sont « au porteur »	Vous avez acheté ou transféré vos actions « au nominatif pur » en :	Vos actions portent en 2026 le code :	Vous bénéficierez de la Prime de Fidélité en :
Elles portent le code : FR0000120073 Vos titres ne sont pas éligibles à la Prime de Fidélité	2023 ou avant	FR0000053951	2026	
	2024	FR001400T5U9	2027	
	2025	FR0014010005	2028	
	2026	FR0000120073	2029	



Calendrier

Si vous détenez un compte-titres au nominatif pur, les actions achetées les **30 et 31 décembre 2026** seront comptabilisées **seulement en 2027** et bénéficieront de la Prime de Fidélité à partir de **2030**.



LE + AIR LIQUIDE

La fidélité paie chez Air Liquide : grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, votre fidélité est récompensée !

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10 % sur le montant des dividendes perçus et de + 10 % sur le nombre d'Actions Gratuites distribuées** lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).



BON À SAVOIR

Plan d'épargne en actions (PEA) et Prime de Fidélité

Vous pouvez **bénéficier de la fiscalité réduite du PEA** et aussi **de la Prime de Fidélité d'Air Liquide**. Pour cela, il faut demander à votre établissement financier la **conversion de vos actions « au nominatif administré »** : elles seront alors éligibles **à la Prime de Fidélité**. Contactez votre établissement financier ou transmettez-lui le formulaire de conversion disponible sur [airliquide.com](#) (rubrique *Actionnaires > Vos documents essentiels > Conversion/Transfert*).

Pour rappel, **Air Liquide ne propose pas de PEA**.

COMMENT PROFITER DES AVANTAGES DU «NOMINATIF»

➤ Ces démarches sont à réaliser auprès de votre établissement financier.



↓ AU NOMINATIF ADMINISTRÉ⁽¹⁾, EN RESTANT DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT FINANCIER

Demandez à votre établissement financier la **conversion de vos actions** détenues au mode «porteur» vers le mode «nominatif administré». Pour information, **vous ne pouvez pas acheter des actions directement au nominatif administré.**

- **Demandez directement à votre établissement financier** : il se peut qu'il le propose sur son site Internet ;
- **Ou, transmettez à votre établissement financier le formulaire Air Liquide de conversion de titres au «nominatif administré» rempli par vos soins.** Il est à télécharger depuis airliquide.com (rubrique *Actionnaires > Vos documents essentiels > Conversion/Transfert*) ou à demander à vos conseillers Relations Actionnaires Air Liquide.

Suite à cette conversion, vos titres seront inscrits dans le registre d'Air Liquide à votre nom alors que votre compte-titres restera dans votre établissement financier.

↓ AU NOMINATIF PUR⁽¹⁾⁽²⁾, EN TRANSFÉRANT VOS ACTIONS CHEZ AIR LIQUIDE

Demandez à votre établissement financier le **transfert de vos actions**, détenues au «porteur» ou au «nominatif administré», auprès d'**Air Liquide** («au nominatif pur»).

- **Transmettez à votre établissement financier le formulaire Air Liquide de transfert de titres au nominatif pur rempli par vos soins.** Il est à télécharger depuis airliquide.com (rubrique *Actionnaires > Vos documents essentiels > Conversion/Transfert*) ou à demander à vos conseillers Relations Actionnaires Air Liquide.

Votre établissement financier réalisera l'opération et en informera Air Liquide. Vos conseillers Relations Actionnaires Air Liquide vous transmettront alors une convention de compte-titres qu'il faudra retourner complétée pour finaliser l'ouverture de votre compte-titres au nominatif pur.

⁽¹⁾ Les frais de conversion et les délais de traitement peuvent varier : renseignez-vous auprès de votre établissement financier.

⁽²⁾ Hors titres détenus sur un PEA.

CE QUE VOUS OFFRE LA PRIME DE FIDÉLITÉ D'AIR LIQUIDE

➤ Une Prime pour vous remercier de votre fidélité.



Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de :

+ 10% sur le montant des dividendes perçus et sur le nombre d'Actions Gratuites distribuées lors des opérations d'attribution⁽¹⁾.

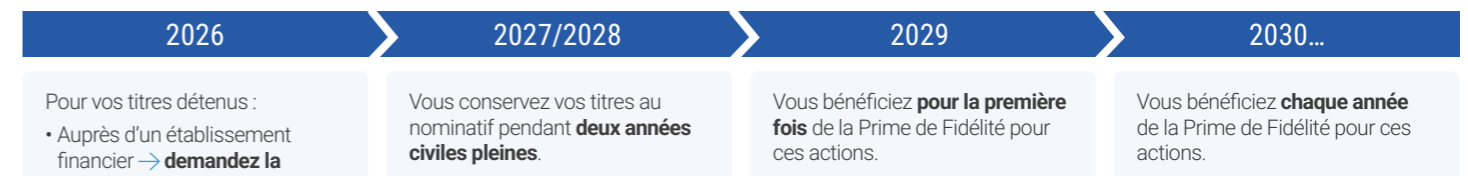
Vos titres au nominatif sont éligibles à la **Prime de Fidélité** : vous en bénéficiez **automatiquement**, il n'y a aucune démarche à effectuer de votre part si vos actions remplissent les **3 conditions ci-dessous**.

↓ COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il vous suffit de détenir vos actions :

- 1 dans un **établissement financier, au «nominatif administré», ou chez Air Liquide au «nominatif pur» ;**
- 2 **plus de deux années civiles pleines** (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ;
- 3 d'être **toujours détenteur(trice) des actions** le jour de la mise en paiement du dividende ou la veille de l'attribution des Actions Gratuites.

↓ LE CALENDRIER DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ



Calendrier

Pour des actions achetées en 2026, pour bénéficier de la Prime de Fidélité dès 2029 :

- Si vous les avez achetées auprès de votre établissement financier → demandez-lui la **conversion de vos titres au nominatif administré** de façon à ce qu'ils soient convertis **avant le 29 décembre 2026** (voir Fiche Pratique n°2).
- Si vous les avez achetées chez Air Liquide («nominatif pur») → **vous n'avez rien à faire**.

Les actions achetées **les 30 et 31 décembre 2026** seront comptabilisées seulement en **2027** et bénéficieront de la Prime de Fidélité à partir de **2030**.

⁽¹⁾ Par exemple, lors de la distribution de 2024 d'une Action Gratuite pour 10 détenues, tout Actionnaire qui détenait 100 actions au nominatif depuis plus de deux années civiles pleines (avant le 1^{er} janvier 2022) en a reçu **11 gratuites**, soit **une de plus** grâce à la Prime de Fidélité.

+ LE + AIR LIQUIDE

Grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, votre fidélité est récompensée !

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10% sur le montant des dividendes perçus** et **+ 10% sur le nombre d'Actions Gratuites distribuées** lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).

En plus, en détenant vos titres **au nominatif pur** :

- les **droits de garde** et les **frais de gestion** sont **gratuits** ;
- les **taux de courtage** sont avantageux, sans **forfait minimum** :
 - ▶ 0,10% HT pour les ordres passés depuis votre **Espace Actionnaire en ligne**
 - ▶ 0,15% HT pour les ordres passés par d'autres canaux (téléphone, formulaire de contact, courrier).

✓ BON À SAVOIR

Bénéficiez de la Prime de Fidélité dès 2029 en convertissant vos titres avant le 29 décembre 2026

Cette conversion peut prendre **plusieurs semaines** et de possibles **frais bancaires** peuvent être appliqués : si vous avez réalisé plusieurs achats de titres en 2026, afin de réduire ces frais, faites la demande de conversion de vos titres **en une seule fois** auprès de votre établissement financier, **au plus tard en novembre 2026**.

TOUT SAVOIR SUR LE DIVIDENDE CHEZ AIR LIQUIDE



► Au cours des 20 dernières années, Air Liquide a toujours maintenu ou augmenté la valeur faciale⁽¹⁾ du dividende.

Le dividende correspond à la part du résultat net du Groupe distribuée aux Actionnaires. Chez Air Liquide, cette part représente **plus de la moitié du résultat net**, ce qui témoigne de la volonté du Groupe de vous associer aux fruits de sa croissance.

↓ VOUS N'AVEZ AUCUNE DÉMARCHÉ À EFFECTUER

- Si vous détenez vos actions auprès d'un établissement financier, Air Liquide verse le dividende brut à votre établissement financier qui **crédite ensuite votre compte du dividende net** d'éventuels prélèvements.
- Si vous détenez vos actions chez Air Liquide, **votre compte bancaire sera crédité du dividende net** d'éventuels prélèvements. Si vous avez changé de coordonnées bancaires, **n'oubliez pas d'en tenir informés vos conseillers Relations Actionnaires Air Liquide.**

↓ PAIEMENT DU DIVIDENDE

Le dividende est mis en paiement **le 20 mai 2026.**

Votre compte bancaire est crédité dans les jours suivants selon les délais de traitement de votre établissement financier.

↓ MONTANT DU DIVIDENDE 2026

3,70 € par action⁽²⁾, soit un **taux de distribution de 63%** du résultat net publié.

Calendrier

Votre dividende **en 2026** :

- **15 mai** : **dernier jour d'exécution d'un ordre d'achat** pour percevoir le dividende de l'exercice 2025 pour ces actions.
- **18 mai** : **détachement du dividende.** Le cours d'ouverture de l'action est minoré du montant du dividende.
- **20 mai** : **mise en paiement** du dividende.



BON À SAVOIR

La dispense d'acompte pour les dividendes à percevoir en 2027

(pour les résidents fiscaux français selon la réglementation en vigueur)

Lorsqu'un Actionnaire perçoit des dividendes, une retenue de 31,4%, dont 12,8% au titre d'un acompte d'impôt, est prélevée. Si vous remplissez les conditions ci-dessous, vous pouvez demander à **être dispensé(e) de cet acompte.**

Conditions pour demander la dispense (voir Fiche Pratique n°10) : votre revenu fiscal de référence pour 2025 (mentionné sur votre avis d'impôt sur le revenu reçu en 2026) est :

- **inférieur à 50 000 €** pour une personne seule ;
- ou **inférieur à 75 000 €** pour une imposition commune.



LE + AIR LIQUIDE

Pour les Actionnaires détenant leurs actions chez Air Liquide

Si vous remplissez les conditions comme indiquées ci-contre, vous pouvez **demandez en ligne** depuis votre **Espace Actionnaire** votre dispense d'acompte sur les dividendes **du 1^{er} septembre au 30 novembre 2026.**

LES ACTIONS GRATUITES



► Un avantage accordé par Air Liquide à tous les Actionnaires, quel que soit leur mode de détention.

Air Liquide attribue **régulièrement⁽¹⁾ des Actions Gratuites à tous ses Actionnaires.** Une attribution d'Actions Gratuites à raison de 1 Action Gratuite pour 10 détenues est prévue en juin 2026, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale⁽²⁾.

↓ FAITES CROÎTRE VOTRE NOMBRE D'ACTIONS... ET DONC VOS DROITS AU DIVIDENDE !

Pour **tous les Actionnaires**, l'attribution d'Actions Gratuites permet de **voir leur portefeuille s'étoffer dans le temps.** Outre la distribution d'environ 60% de son résultat net sous forme de dividendes, Air Liquide reverse une partie de ses réserves⁽³⁾ à **tous ses Actionnaires** sous forme d'Actions Gratuites en proportion du nombre de titres déjà détenus. Les Actions Gratuites attribuées **donnent droit** au dividende, au même titre que les actions dont elles sont issues.

↓ EFFET DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ SUR LA DISTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES (VOIR FICHE PRATIQUE N°3)

Lors de la distribution d'Actions Gratuites de **juin 2024**, tout Actionnaire qui détenait **100 actions** depuis **plus de deux années civiles pleines** (avant le 1^{er} janvier 2022) :

- si détenues au **porteur**, l'Actionnaire a reçu **10 actions supplémentaires** → parité 1 gratuite pour 10 détenues ;
- si détenues au **nominatif**, l'Actionnaire a bénéficié de la **Prime de Fidélité** et a reçu **11 actions supplémentaires** → parité 1 gratuite pour 10 détenues et **1 Action Gratuite supplémentaire** grâce à la Prime de Fidélité (+ 10%).

↓ FRACTION D'ACTIONS

Si le nombre d'actions que vous détenez n'est **pas un multiple de la parité** de l'opération d'attribution, une somme d'argent correspondant à la **valeur de la fraction** d'action ne pouvant être distribuée, appelée « **rompu** », **vous sera versée sur votre compte bancaire.**



BON À SAVOIR

Vos avantages sont préservés

Les Actions Gratuites attribuées ont les mêmes caractéristiques que les actions dont elles sont issues : éligibilité à la **Prime de Fidélité, durée de détention, droit de vote, droit au dividende.** L'attribution d'Actions Gratuites s'opère **compte par compte** et **mode de détention par mode de détention** : il n'y a **pas de fongibilité des rompus.** Ainsi, si vous possédez des titres sur un compte-titres et sur un PEA ou si vous détenez des titres « au nominatif administré » et d'autres « au porteur », **les rompus de ces titres ne peuvent s'additionner pour créer une nouvelle Action Gratuite** (non-fongibilité des rompus).

Exemple de calcul des rompus lors de la distribution d'Actions Gratuites de juin 2024

Prenons le cas d'un Actionnaire détenant **225 actions**, dont **112 éligibles à la Prime de Fidélité** (détenues au nominatif depuis plus de 2 années civiles pleines).

→ **L'Attribution d'Actions Gratuites**
(1 Action Gratuite pour 10 détenues)

↳ Pour les **225 actions** détenues :

► **Actions Gratuites : 22**
(220 ÷ 10)

+

► **Rompu** : Les 5 actions restantes ne permettent pas d'obtenir une action entière. Elles génèrent un rompu de **0,5 action.**

→ **La Prime de Fidélité**

(+10% d'Actions Gratuites sur le nombre d'Actions Gratuites distribuées)

↳ Pour les **112 actions éligibles** :

► **Action Gratuite supplémentaire : 1**
(soit 1 action pour 100 détenues)

+

► **Rompu supplémentaire** : Les 12 actions restantes génèrent un rompu de **0,12 action.**

⁽¹⁾ La valeur faciale est la valeur du dividende lorsque son montant est soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

⁽²⁾ Montant proposé à l'Assemblée Générale du 5 mai 2026 au titre de l'exercice 2025.

⁽¹⁾ Neuf distributions d'Actions Gratuites au cours des 20 dernières années (2006-2025).

⁽²⁾ Assemblée Générale du 5 mai 2026.

⁽³⁾ Parts des résultats nets antérieurs non distribués.

ACHAT ET VENTE D' ACTIONS AIR LIQUIDE



➤ Il existe différents ordres de bourse pour acheter ou vendre des actions.

↓ OÙ ACHETER OU VENDRE SES ACTIONS AIR LIQUIDE ?

- **Après d'un établissement financier** : si vous y détenez un **compte-titres** ou un **PEA**.
- **Chez Air Liquide**, en détenant vos actions au nominatif pur : le taux de courtage est de **0,10% HT** pour les ordres passés depuis votre **Espace Actionnaire en ligne** et **0,15% HT** pour les ordres passés par d'autres canaux (téléphone, formulaire de contact, courrier), sans forfait minimum.

Il existe **plusieurs façons** d'acheter ou de vendre des actions : retrouvez dans le tableau ci-dessous les trois façons les plus fréquentes. Pour information, l'achat ou la vente d'actions correspond au **passage d'un ordre de bourse**.

↓ LES TROIS ORDRES DE BOURSE LES PLUS FRÉQUENTS

Au marché	À cours limité	À la meilleure limite
Indication d'un cours limité :		
⊗	⊙	⊗
L'ordre est...		
... prioritaire sur les autres types d'ordres.	...exécuté seulement si le cours atteint la limite fixée : • à l' achat , cours égal ou inférieur à la limite ; • à la vente , cours égal ou supérieur à la limite . Il se peut donc qu'il ne soit pas exécuté ou pas totalement exécutéexécuté au meilleur cours disponible lors de son arrivée sur le marché, à l'achat comme à la vente.
L'exécution de l'ordre...		
...est totale et immédiate lorsque l'ordre de bourse arrive sur le marché.	...peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible au cours limite fixé.	...peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible à ce meilleur cours.
Durée de validité ⁽¹⁾ :		
Immédiat	Jusqu'à deux mois	Jusqu'à deux mois

⁽¹⁾ À titre indicatif : durées proposées pour les actions détenues au nominatif pur.

VOTRE ESPACE ACTIONNAIRE EN LIGNE



➤ Si vous détenez vos actions au nominatif pur, vous pouvez gérer en ligne votre portefeuille d'actions.

↓ ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE ACTIONNAIRE DEPUIS ACTION.AIRLIQUIDE.COM OU AIRLIQUIDE.COM

- **Si vous vous êtes déjà connecté(e)** : saisissez votre e-mail et votre code d'accès.
- **En cas de première connexion** : saisissez votre **identifiant** indiqué sur les documents de compte adressés par Air Liquide et suivez les instructions.
- **Si vous avez des questions** : vous pouvez nous **écrire depuis airliquide.com** (rubrique Actionnaires > Nous contacter) ou nous appeler au **0 800 166 179** (appel gratuit depuis un poste fixe).

↓ LES SERVICES PROPOSÉS DEPUIS VOTRE ESPACE ACTIONNAIRE EN LIGNE

Vous êtes Actionnaire	Au nominatif administré, via un établissement financier	Au nominatif pur, chez Air Liquide
	Vos informations personnelles	
Visualiser l'ensemble des comptes-titres Air Liquide dont vous avez la gestion	⊙	⊙
Accéder directement à vos informations personnelles	⊙ ⁽¹⁾	⊙
Modifier vos coordonnées		⊙
Vos documents d'Actionnaire		
Consulter et télécharger vos documents de compte : situation de compte, Imprimé Fiscal Unique (IFU)		⊙
Consulter et télécharger votre portefeuille d'actions ainsi que vos droits à la Prime de Fidélité	⊙ ⁽¹⁾	⊙
Demander votre dispense d'acompte sur les dividendes		⊙
La gestion de vos actions		
Acheter ou vendre des actions		⊙ ⁽²⁾
Visualiser le montant de vos dividendes et l'historique de vos opérations en temps réel		⊙
Votre participation à l'Assemblée Générale		
Demander à recevoir votre convocation à l'Assemblée Générale	⊙	⊙
Voter les résolutions de l'Assemblée Générale	⊙	⊙

⁽¹⁾ Ces informations sont transmises par votre établissement financier.

⁽²⁾ Sous réserve d'avoir signé une convention de compte-titres au nominatif pur (à télécharger depuis le site airliquide.com, rubrique Actionnaires > Vos documents essentiels, ou à demander à vos conseillers Relations Actionnaires).

✓ BON À SAVOIR

Si vous détenez vos actions **au nominatif pur**, vous pouvez effectuer **vos transactions en ligne au taux de courtage de 0,10% HT sans forfait minimum**.

L'**Espace Actionnaire en ligne** vous permet de **gérer en direct** votre portefeuille d'actions en toute **simplicité et sécurité**. Accessible **24h/24, 7j/7**, il offre de nombreuses fonctionnalités.

+ LE + AIR LIQUIDE

Si vous détenez vos actions au nominatif pur, les **droits de garde** et les **frais de gestion** sont **totalemt gratuits**.

Les **frais de courtage** sont **parmi les plus bas du marché à 0,10% HT sans forfait minimum**.

Modes de paiement

Dans une démarche de modernisation et de sécurité accrue, **les modalités de règlement des ordres d'achat de titres évoluent**. Pour en savoir plus, rendez-vous sur airliquide.com (rubrique Actionnaires > **Vos documents essentiels**).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AIR LIQUIDE



► Chaque année, l'Assemblée Générale d'Air Liquide est le temps fort pour ses Actionnaires : c'est un moment unique d'échange et d'information.

Le Groupe est très attaché à la participation et au vote de ses Actionnaires, quel que soit le nombre d'actions détenues. L'Assemblée Générale se tiendra cette année le **mardi 5 mai 2026 à partir de 15h00 au Palais des Congrès de Paris**. Retrouvez toutes les informations sur airliquide.com (rubrique Actionnaires > Assemblée Générale).

↓ CONVOCATION ET MODALITÉS DE VOTE AVANT L'ÉVÉNEMENT

Vos démarches dépendent de la façon dont vous détenez vos actions.

	Réception de la convocation	Vote AVANT l'événement
Au nominatif, pur ou administré	<ul style="list-style-type: none"> Vous recevez votre convocation de la part d'Air Liquide par courrier ou par e-mail (si vous avez opté pour la convocation électronique). 	<ul style="list-style-type: none"> Par Internet, votez depuis votre Espace Actionnaire en ligne. Par courrier, complétez votre formulaire de vote reçu avec la brochure « Avis de convocation » et renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe prépayée.
Au porteur	<ul style="list-style-type: none"> Votre convocation est envoyée par votre établissement financier. 	<ul style="list-style-type: none"> Connectez-vous au site Internet de votre établissement financier qui vous indiquera le système de vote mis à votre disposition.

↓ PARTICIPATION ET VOTE PENDANT L'ÉVÉNEMENT

Si vous souhaitez vous rendre physiquement à l'Assemblée Générale, vous devez vous inscrire au préalable en demandant une **carte d'admission**.

Au nominatif, pur ou administré	<ul style="list-style-type: none"> En ligne, connectez-vous à votre Espace Actionnaire et cliquez sur le bouton « Je vote ou je demande une carte d'admission ». Vous pourrez télécharger votre carte d'admission directement sur le site de vote. Par courrier, cochez la case « Je désire assister à cette Assemblée et demande une carte d'admission » sur le formulaire reçu et renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe prépayée. Actionnaire ayant déjà voté : Si vous avez déjà soumis un vote ou donné pouvoir en ligne, vous pouvez tout de même assister à l'Assemblée, en demandant une carte spécifique « Actionnaire ayant déjà voté », en cliquant sur « demander une carte d'accès ». Elle vous sera envoyée à domicile ou par e-mail sous quelques jours.
Au porteur	<ul style="list-style-type: none"> Contactez directement votre établissement financier pour obtenir votre carte.



BON À SAVOIR

Vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale mais souhaitez vous faire représenter ?

Faites-vous représenter en donnant pouvoir à la personne de votre choix :

- par Internet : avant le **4 mai 2026 à 15h00**.
- par formulaire papier : avant le **2 mai 2026 à 23h59**.

Pensez à anticiper vos démarches : aucune procuration ou mandat ne pourra être traité en direct le jour de l'Assemblée Générale.

Comment voir ou revoir l'Assemblée Générale ?

L'événement est **retransmis en direct sur airliquide.com**, en français, en anglais et en langue des signes. Il est ensuite disponible en différé sur ce même site.



Sur place, le jour J

À l'issue de votre émargement, une **tablette** vous sera remise pour exprimer votre vote sur chacune des résolutions présentées (si vous n'avez pas déjà voté avant l'événement).

Pour information, tout Actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit un **jeton de présence**.

PLUS- OU MOINS-VALUE DE CESSION



► On appelle «plus-value» le gain obtenu sur la vente de titres et «moins-value» la perte.

Les plus- ou moins-values de cession correspondent à l'écart entre le **montant de cession des titres et le montant du prix de revient**. Avant cession, le **montant potentiel** des plus- ou moins-values est consultable :

- auprès de votre établissement financier, si vous êtes au nominatif administré ou au porteur,
- sur votre [Espace Actionnaire en ligne](#), si vous êtes au nominatif pur⁽¹⁾.

↓ COMMENT LES CALCULER ?

MONTANT DE LA CESSION DES ACTIONS

(Prix de cession unitaire x nombre d'actions) — Taxes et frais de transaction de cession

Vous trouverez ces informations sur vos « avis d'opéré » de vente.

— MONTANT DU PRIX DE REVIENT

(Prix de revient moyen unitaire x nombre d'actions⁽²⁾) + Taxes et frais de transaction + d'acquisition

Vous trouverez ces informations :

- en cas d'achat, sur vos « avis d'opéré » d'achat ;
- en cas de donation, sur votre formulaire de donation 2735⁽³⁾ ou sur l'acte notarié ;
- en cas de succession, sur les déclarations 2705⁽³⁾ et 2706⁽³⁾.

= PLUS - OU MOINS - VALUE NETTE DE FRAIS DE COURTAGE

L'imposition des plus-values de cession réalisées est présentée dans la Fiche Pratique n°10.



BON À SAVOIR

Imputation des moins-values (déclaration de revenus 2025 en 2026) pour les résidents fiscaux français

Dans la déclaration de revenus, **les moins-values sont imputables sur les plus-values**. Le montant imposable correspond au solde ainsi obtenu (plus-values - moins-values).

Pour les **titres acquis avant le 1^{er} janvier 2018, ce solde** (s'il est positif) est éligible à un **abattement associé à la durée de détention des titres cédés** (ceux ayant fait l'objet d'une plus-value). Cet abattement n'est pas proportionnel aux plus-values totales, mais bien au solde après imputation des moins-values. Il ne s'applique qu'en cas d'option à l'imposition des revenus au barème progressif (voir Fiche Pratique n°10).

Il revient au contribuable de calculer et de reporter sur le formulaire **2042C** le montant de l'abattement pour durée de détention appliqué sur des plus-values (case **3SG**) et le montant avant abattement (case **3VG** en cas de plus-value imposable ou case **3VH** en cas de moins-value). **Le formulaire 2074 peut vous aider à détailler vos calculs.**

Attention : les moins-values sont à imputer en **priorité sur les plus-values de la même année** avec possibilité de report pendant 10 ans.

Note : les cases et les formulaires cités ci-dessus seront annoncés par l'administration fiscale en **avril 2026**, après la diffusion du présent document. Nous vous invitons donc à **vérifier que les éléments mentionnés sont corrects**. **Pour toute question, l'administration fiscale est votre interlocuteur privilégié.**

⁽¹⁾ Pour les résidents fiscaux français uniquement.

⁽²⁾ Prix de revient moyen unitaire ajusté le cas échéant des attributions d'Actions Gratuites pendant la période de détention des titres.

⁽³⁾ Formulaires disponibles auprès de l'administration fiscale ou sur le site impots.gouv.fr.

VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS EN 2026



➤ Ces éléments de fiscalité s'appliquent aux résidents fiscaux français.

Le mode d'imposition des revenus des capitaux mobiliers, dont les dividendes perçus et les plus-values réalisées en 2025 font partie, est à choisir entre :

- le **Prélèvement Forfaitaire Unique** (PFU ou « flat tax ») de **31,4%** ;
- l'**Imposition des Revenus** (IR) au barème progressif.

Ce choix pourra être différent chaque année et s'applique à l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers. Il convient donc que vous évaluez votre imposition au titre des dividendes et des plus-values de cession de façon globale selon les deux options afin de pouvoir faire votre choix.

Nous vous rappelons que vous êtes personnellement responsable de la déclaration de vos revenus et de vos plus-values de cession de titres auprès de l'administration fiscale. Les données mises à votre disposition visent à faciliter vos démarches et sont fournies à titre purement indicatif sur la base des seuls éléments dont Air Liquide dispose. Air Liquide ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'exactitude des informations que vous reportez dans votre déclaration de revenus.



BON À SAVOIR

Imputation des moins-values

Les moins-values sont imputables sur les plus-values (voir Fiche Pratique n°9).

Le paiement de l'impôt sur les plus-values de cession de valeurs mobilières perçues en 2025 sera dû à l'administration fiscale en septembre 2026.

↓ IMPOSITION DES PLUS-VALUES DE CESSION

OPTION A

Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) : 31,4%

OU

OPTION B

Imposition des Revenus (IR) au barème progressif

- **Prélèvements sociaux : 18,6%** sur le total des plus-values, sans abattement.
- **Impôt : 12,8%** sur les plus-values, sans abattement, quelle que soit la date d'acquisition des titres.

- **Prélèvements sociaux : 18,6%** sur le total des plus-values, sans abattement.
- **Titres acquis avant le 1^{er} janvier 2018**
Barème progressif de l'impôt sur le revenu après éventuel abattement pour durée de détention⁽¹⁾.
- **Titres acquis à compter du 1^{er} janvier 2018**
Barème progressif de l'impôt sur le revenu sans abattement pour durée de détention.

↓ IMPOSITION DES DIVIDENDES

OPTION A

Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) : 31,4%

OU

OPTION B

Imposition des Revenus (IR) au barème progressif

- **Prélèvements sociaux : 18,6%** sur le montant des dividendes bruts, sans abattement.
- **Impôt : 12,8%** sur le montant des dividendes bruts, sans abattement.

- **Prélèvements sociaux : 18,6%** sur le montant des dividendes bruts, sans abattement.
- **Impôt sur le revenu au barème progressif** sur le montant des dividendes bruts, après abattement de 40%.

⁽¹⁾ L'abattement est de 50% pour une durée de détention des titres comprise entre deux et moins de huit ans, 65% pour une durée de détention des titres d'au moins huit ans.

↓ COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS ?

Pour faciliter votre choix, nous vous recommandons, avant l'établissement de la déclaration de vos revenus 2025, d'utiliser le simulateur de l'administration fiscale disponible sur impots.gouv.fr et de choisir votre mode d'imposition entre les deux options qui sont proposées ci-dessous :

ÉTAPE 1

OPTION A

J'opte pour le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU ou « flat tax ») de 31,4% :

- ✗ Je ne coche pas la case 20P du formulaire 2042.

OPTION B

J'opte pour le barème progressif :

- ✓ Je coche la case 20P du formulaire 2042.

ÉTAPE 2

OPTION A et B

Le montant de mon dividende pré-rempli par l'administration fiscale apparaît en case 2BH (Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème) et l'éventuel acompte d'impôt prélevé au moment du paiement du dividende en case 2CK (Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà prélevé en 2025, voir Fiche Pratique n°4) du formulaire 2042.

ÉTAPE 3

OPTION A et B

En cas de plus-values de cession en 2025, je renseigne le montant de mes plus-values sans prendre en compte d'abattement en case 3VG (Plus-value sans application d'abattement) du formulaire 2042C.

ÉTAPE 4

OPTION B

Je renseigne les éventuels abattements pour durée de détention en case 3SG (Abattement pour durée de détention de droit commun) du formulaire 2042C.

Note : les formulaires et cases cités ci-dessus seront annoncés par l'administration fiscale en avril 2026, après la publication des Fiches Pratiques de l'Actionnaire 2026. Nous vous invitons donc à vérifier que les éléments mentionnés sont corrects. Pour toute question, l'administration fiscale est votre interlocuteur privilégié.

↓ LE PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LES DIVIDENDES PERÇUS EN 2026 S'OPÈRE EN DEUX TEMPS

1

En 2026, au moment du paiement des dividendes distribués suite à l'exercice 2025 :

- Si vous avez fait parvenir à votre teneur de compte avant le 30 novembre 2025 une demande de dispense d'acompte, seuls les prélèvements sociaux de 18,6% vont être retenus ;
- Si vous n'aviez pas fait parvenir à votre teneur de compte avant le 30 novembre 2025 une demande de dispense d'acompte, les prélèvements sociaux de 18,6% seront retenus ainsi qu'un acompte de 12,8%, donc une retenue totale de 31,4%.

2

En 2027, au moment du paiement de votre impôt sur vos revenus 2026 de valeurs mobilières :

- Uniquement dans le cas où vous avez demandé une dispense d'acompte, l'éventuel solde d'impôt sur les dividendes sera à régler.

LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS POUR TRANSMETTRE VOS ACTIONS

➤ Plusieurs solutions existent pour donner et transmettre vos actions.



↓ QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR TRANSMETTRE VOS ACTIONS ?

Transmettre à vos proches des actions Air Liquide c'est, au-delà de **la performance du titre**, partager avec eux **une culture actionnariale** et **votre attachement au Groupe**.

	DONATION - PARTAGE	DONATION SIMPLE	DON MANUEL	PRÉSENT D'USAGE
	Partage anticipé, total ou partiel, de vos titres en faveur de vos enfants uniquement ⁽¹⁾	Partage anticipé de vos titres, au(x) bénéficiaire(s) de votre choix	Transmission facilitée de titres à vos proches	Cadeau réalisé à l'occasion d'un événement (mariage, anniversaire, fêtes de fin d'année...)
Acte notarié et effectué devant un notaire	✓	✓		
Mesures fiscales avantageuses	✓	✓	✓	
Rapportable à la succession du donateur		✓	✓ (inclus dans le partage des biens)	
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration par le notaire ou au cours de clôture de la veille	✓	✓		
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration fiscale ou de la donation si celui-ci est supérieur			✓	
Prime de Fidélité conservée	✓	✓ (si donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible)		
La déclaration de dons est à réaliser en ligne, directement sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr			✓	
Faible valeur par rapport à la situation financière du donateur				✓
Aucune obligation déclarative				✓

⁽¹⁾ Donation-partage transgénérationnelle : donation en faveur des petits-enfants.

↓ EXONÉRATION D'IMPÔTS POUR LES DONATIONS

Tous les 15 ans, vous avez la possibilité de réaliser une donation en **exonération totale de droits** dans la **limite** de :

- 100 000 € pour **chaque enfant** et par **chacun des parents** ;
- 80 724 € pour le ou la **conjoint(e)** ou **partenaire de Pacs** ;
- 31 865 € pour **chaque petit-enfant** ;
- 15 932 € pour **chaque frère** ou **sœur** ;
- 7 967 € pour **chaque neveu** ou **nièce** ;
- 5 310 € pour **chaque arrière-petit-enfant**.

↓ SUCCESSION

Vous pouvez anticiper **la répartition de votre portefeuille d'actions** à vos héritiers. À votre décès, **une attestation de votre notaire préalablement établie** et mentionnant votre régime matrimonial, les noms des bénéficiaires et le nombre de titres devant leur être attribués, permettra de **partager le portefeuille selon vos souhaits**. **Votre teneur de compte exécutera les instructions**. Pour permettre la revalorisation des titres, votre teneur de compte doit recevoir **une copie de la déclaration de succession**.

↓ QUI CONTACTER ?

Votre notaire peut vous conseiller **des solutions sur mesure** pour la transmission de valeurs mobilières dans le cadre d'une **donation** ou de votre **succession** ; il en rédigera les actes.

+ LE + AIR LIQUIDE

Une bande dessinée pédagogique offerte aux Actionnaires mineurs détenant leurs actions au nominatif pur.

Déclinée en quatre versions selon l'âge de l'enfant, elle lui est envoyée pour expliquer la bourse et les activités opérationnelles d'Air Liquide.



BON À SAVOIR

Pour les Actionnaires détenant leurs actions au nominatif pur : documents à télécharger ou à envoyer

Sur airliquide.com, vous pouvez télécharger les formulaires « **Don manuel** » ou « **Présent d'usage** » depuis la **rubrique Actionnaires > Documents essentiels**. En cas de donation devant notaire, pensez à transmettre à vos conseillers Relations Actionnaires une copie des documents notariés.

Quelques exemples



La donation-partage en démembrement permet de transmettre vos titres tout en continuant à percevoir les dividendes : l'usufruit. Celui-ci peut être total ou partiel et les droits de donation sont réduits car basés sur la valeur en nue-propriété de la donation.



L'interdiction d'aliéner empêche la vente des titres ou leur donation pendant une durée déterminée fixée par le donateur.



Le droit de retour permet au donateur de redevenir titulaire des titres si le bénéficiaire donataire décède avant lui.



Dans tous les cas, pensez à laisser des **instructions** ou des **documents à vos ayants droits**.



La bourse donne aux entreprises privées la possibilité de trouver des financements auprès des investisseurs individuels et institutionnels. Elle organise également la rencontre entre l'offre et la demande de titres financiers.

↓ MARCHÉ PRIMAIRE

Une entreprise peut choisir comme **source de financement** de lever des fonds en bourse. Elle décide alors de **s'introduire en bourse** : elle propose aux investisseurs de la financer en échange de titres de propriété de l'entreprise, les actions. Si par la suite elle souhaite lever à nouveau des fonds en bourse, elle pourra lancer des augmentations de capital, c'est-à-dire émettre des actions supplémentaires.

Ce type de financement correspond au **marché primaire** : c'est celui où les investisseurs qui ont confiance dans l'entreprise la financent directement et reçoivent en échange des actions. Ils deviennent alors **actionnaires de la société, ou co-proprétaires**, et en acceptent les risques et le potentiel de gain.

↓ MARCHÉ SECONDAIRE

Les actionnaires **peuvent vendre leurs actions à d'autres personnes** : c'est ce qu'on appelle **le marché secondaire**. Comme l'action est échangeable sur le marché, on dit que la société est « **cotée en bourse** ». C'est **la rencontre de l'offre et de la demande** sur le marché secondaire qui fixe **le cours d'une action** (prix ou cote) à un instant donné. **Le changement continu** entre le niveau de l'offre et celui de la demande **fait fluctuer le cours de l'action** dans le temps.

Le marché primaire est possible **grâce à l'existence du marché secondaire** : la possibilité de pouvoir **revendre une action est essentielle** et matérialise **la liquidité d'une action**. Cela garantit aux tout premiers investisseurs ayant acheté ces actions (marché primaire) la possibilité de les revendre (marché secondaire).

La bourse joue ainsi un **rôle primordial dans l'économie** puisque :

- les entreprises y trouvent **une partie des capitaux nécessaires** à leur développement ;
- les actionnaires **financent directement cette croissance** (marché primaire) et peuvent ensuite échanger leurs titres (marché secondaire), assurant ainsi la pérennité de ce type de financement pour les entreprises.



BON À SAVOIR

Le CAC 40

Le CAC 40 (Cotation Assistée en Continu) est l'indice de référence du marché français. Il mesure l'évolution du cours de bourse de 40 entreprises de la Bourse de Paris. Les valeurs du CAC 40 sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière et de leur part de « flottant », c'est-à-dire la portion de leur capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en bourse.

Air Liquide était, au 31 décembre 2025, **la sixième capitalisation la plus importante** de l'indice CAC 40, **avec une capitalisation boursière de 92 852 millions d'euros et un flottant de 100 %**.



Fiche signalétique

Action Air Liquide au 31 décembre 2025

Négociation en continu sur
EURONEXT Paris (Compartiment A)

- **Code valeur** : ISIN FR0000120073
- **Valeur nominale** : 5,50 €
- **Nombre de titres** : 579 384 423 titres
- **Capitalisation boursière** : 92 852 millions €
- **Cours de clôture** : 160,26 €
- **Poids dans l'indice CAC 40** : 5,78 %
- **Poids dans l'indice EURO STOXX 50** : 2,11 %

THOMAS G.

Actionnaire
depuis 3 ans



Merci à nos Actionnaires pour leur participation au shooting photos : Bruno L., Catherine F., Christine V.A., Christophe J., Diane D., Gérard D., Jociah D., Maria C.C., Nicolas V., Sabine M., Sidonie G., Thomas G. and Tiphany L.

Crédits photos : dans le sens de la lecture, p.1 : Franck Benausse / Le Square, p.2 : Pierre-Olivier / Capa Pictures, p.4-6-7 : Christophe Meireis / Capa Pictures, p.8 : Lucas Schifres / Studio EAST, p.12 : Marie Etchegoyen / Capa Pictures, p.14 : Franck Benausse / Le Square, p.15 : Franck Benausse / Le Square, Mourad Mokrani, p.16-17 : Franck Benausse / Le Square, p.33 : Franck Benausse / Le Square.



RETROUVEZ-NOUS



airliquide.com



YouTube
[@AirLiquideGroup](https://www.youtube.com/@AirLiquideGroup)



LinkedIn
[linkedin.com/company/airliquide](https://www.linkedin.com/company/airliquide)



Facebook
[facebook.com/AirLiquide](https://www.facebook.com/AirLiquide)



Instagram
[@air_liquide_group](https://www.instagram.com/@air_liquide_group)

L'oxygène, l'azote, l'hydrogène et tant d'autres petites molécules essentielles sont les piliers invisibles de notre monde et de notre quotidien. Elles sont au cœur des activités du Groupe depuis sa création en 1902.

Un leader des gaz, technologies et services destinés à l'industrie et à la santé, Air Liquide est un maillon essentiel de nombreux secteurs économiques. Avec environ 65 000 collaborateurs, le Groupe sert 4,3 millions de clients et de patients dans 59 pays. Avec un chiffre d'affaires de près de 27 milliards d'euros en 2025, Air Liquide allie performances solides et croissance utile.

Le Groupe est un leader doté d'un modèle économique diversifié et résilient, et d'un fort ancrage local à travers le monde. Grâce à l'expertise en ingénierie de pointe et à son innovation technologique, Air Liquide fournit des solutions déployables à grande échelle et qui améliorent l'efficacité industrielle, accélèrent la décarbonation et renforcent les chaînes de valeur. Positionné stratégiquement sur des marchés en croissance et porté par les mégatendances, le Groupe accompagne les grandes transformations industrielles et sociétales afin de créer de la valeur ajoutée à long terme et construire un avenir durable.

Air Liquide est coté sur la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40, CAC 40 ESG, EURO STOXX 50, FTSE4Good et l'indice Dow Jones Best-in-Class Europe.

Exemplaire distribué à titre gracieux. Édité par la Direction de la Communication du groupe Air Liquide, 75 quai d'Orsay, 75007 Paris, France.

Directeur de la publication : François Jackow.
Responsable de la rédaction : Domitille Fafin.
Dépôt légal : mars 2026.
N° ISSN: 2803-6220.

Conception éditoriale et graphique :
THE EDITORIALIST

Ce document est imprimé sur un papier certifié PEFC, chez un imprimeur certifié Imprim'Vert.
Impression : Imprimerie RGI.

Version digitale

